

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N°25/2024	<u>Objet</u> : Organisation d'un loto dans le cadre de l'animation du club seniors
<u>Date de la convocation</u> : 27/08/2024 <u>Date de la séance</u> : 02/09/2024 à 18 heures <u>Présidence de séance</u> : Pierre CHARITE, Vice-Président <u>Secrétaire de séance</u> : Myriam LAYAFI Membres en exercice : 11 Membres présents : 8 Membres représentés : 1 Membres excusés : 0 Membres absents : 2 Votants : 9	<u>Membres présents</u> : MM. Pierre CHARITE, Martine CHENUS-MARTHEY, Jean-Pierre CUGNEZ, Roger DEGERT, Nadia LAKHDER, François LEBEAU, Jean-Paul MUNNIER, Georges WAECKEL. <u>Membres absents représentés</u> : Mme Biljana MARKOVIC donne pouvoir à Mme Martine CHENUS-MARTHEY <u>Membres absents excusés</u> : Néant <u>Membres absents non excusés</u> : M. Ismaël BOUDJEKADA Mme Zahia LAZAAL
<u>VOTE</u> : MAJORITE <u>POUR</u> : 9 <u>CONTRE</u> : 0 <u>ABSTENTION</u> : 0	
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 06/09/2024 et de sa publication le 06/09/2024	

Monsieur le Président expose :

Le Centre Communal d'Action Sociale de Grand-Charmont s'engage activement à améliorer la qualité de vie de nos aînés en organisant des activités sociales et culturelles. Dans cette optique, il a été décidé d'organiser un loto, une première pour le CCAS, dans le cadre de l'animation du club seniors.

Cet événement a pour but de créer un moment de convivialité et de partage pour les personnes âgées, tout en renforçant les liens entre les habitants de la commune. Le loto est une activité ludique qui, au-delà du divertissement, permet de lutter contre l'isolement social et de promouvoir la cohésion entre charmontais.

SOUS-PREFECTURE

06 SEP. 2024

MONTBELIARD

La participation à cet événement sera de 5 euros par carton et de 10 euros pour trois cartons. Les fonds récoltés contribueront à financer les futures activités du Club Senior et à soutenir les actions du CCAS en faveur des aînés.

Après avoir entendu l'exposé du Président, les administrateurs après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres présents et représentés :

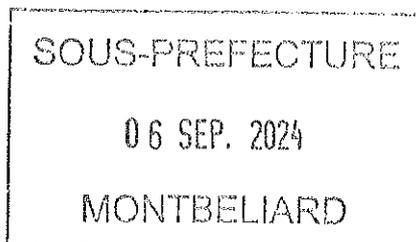
Article 1 : d'approuver l'organisation du loto dans le cadre de l'animation du club séniors.

Article 2 : de fixer la participation à 5 euros pour un carton et 10 euros pour trois cartons.

Article 3 : de mandater le CCAS pour assurer la bonne organisation de l'évènement et en faire la promotion auprès des habitants de GRAND-CHARMONT.

Article 4 : d'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette action.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Le Président du CCAS
Jean-Paul MUNNIER

